

0721607F
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANNE FRANK
10 ALLÉE DU VAL D'HUISNE
72100 LE MANS
Tel : 0243840530

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Ordre du jour

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 34
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Date de réunion de la séance initiale : 04/07/2016
Nombre de présents à la séance initiale : 9
 Quorum non atteint
Nombre de présents : 7

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/07/2016
Réuni le : 07/07/2016
Sous la présidence de : Jany Perrin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte l'ordre du jour
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :
L'ordre du jour est adopté

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	7
Pour :	7
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0721607F
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANNE FRANK
10 ALLÉE DU VAL D'HUISNE
72100 LE MANS
Tel : 0243840530

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : P.V du C.A du 18/04/2016

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 32

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Date de réunion de la séance initiale : 04/07/2016

Nombre de présents à la séance initiale : 9

Quorum non atteint

Nombre de présents : 7

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/07/2016

Réuni le : 07/07/2016

Sous la présidence de : Jany Perrin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration approuve le P.V du C.A du 18/04/2016

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Les membres du C.A approuvent le P.V du C.A du 18/04/2016

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Perrin

Prénom : Jany

Signé le: 08/07/2016 17:06:59

0721607F
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANNE FRANK
10 ALLÉE DU VAL D'HUISNE
72100 LE MANS
Tel : 0243840530

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur de la demi-pension

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 31

Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Date de réunion de la séance initiale : 04/07/2016

Nombre de présents à la séance initiale : 9

Quorum non atteint

Nombre de présents : 7

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/07/2016

Réuni le : 07/07/2016

Sous la présidence de : Jany Perrin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20

-

Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur de la demi-pension modifié

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le C.A adopte le règlement intérieur de la demi-pension modifié

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Perrin

Prénom : Jany

Signé le: 08/07/2016 17:06:56

0721607F
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANNE FRANK
10 ALLÉE DU VAL D'HUISNE
72100 LE MANS
Tel : 0243840530

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 36


Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Date de réunion de la séance initiale : 04/07/2016

Nombre de présents à la séance initiale : 9

 Quorum non atteint

Nombre de présents : 7

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/07/2016

Réuni le : 07/07/2016

Sous la présidence de : Jany Perrin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-41-3, R.421-55

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration établit le rapport annuel sur le fonctionnement pédagogique de l'établissement

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 1

Libellé de la délibération :

Le C.A établit le rapport annuel présenté par le Chef d'établissement

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 6

Pour : 6

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Perrin

Prénom : Jany

Signé le: 08/07/2016 17:07:10

0721607F
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANNE FRANK
10 ALLÉE DU VAL D'HUISNE
72100 LE MANS
Tel : 0243840530

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Règlement intérieur (avec ou sans modification)

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 35


Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Date de réunion de la séance initiale : 04/07/2016

Nombre de présents à la séance initiale : 9

 Quorum non atteint

Nombre de présents : 7

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/07/2016

Réuni le : 07/07/2016

Sous la présidence de : Jany Perrin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-2, R.421-5, R.421-20, R.421-41, R.421-44, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du 04/07/2016

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration adopte le règlement intérieur

Modifications

Oui Non

Pièce(s) jointe(s)

Oui Nombre: 1

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Perrin

Prénom : Jany

Signé le: 08/07/2016 17:07:07

0721607F
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANNE FRANK
10 ALLÉE DU VAL D'HUISNE
72100 LE MANS
Tel : 0243840530

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Autorisation de recrutement des personnels de droit public

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 33


Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Date de réunion de la séance initiale : 04/07/2016

Nombre de présents à la séance initiale : 9

 Quorum non atteint

Nombre de présents : 7

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/07/2016

Réuni le : 07/07/2016

Sous la présidence de : Jany Perrin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration autorise à procéder au recrutement de personnels de droit public

Assistants d'éducation

Personnels GRETA/Personnels administratifs

Personnels GRETA/Personnels d'enseignement

Accompagnant des élèves en situation de handicap

Autres

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54

- la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

- le décret n°86-83 du 17 janvier 1986 relatif aux dispositions générales applicables aux agents non titulaires de l'Etat

Pour les assistants d'éducation,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.916-1, L.916-2

- le décret n°2003-484 du 6 juin 2003 fixant les conditions de recrutement et d'emploi des assistants d'éducation

- l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Pour les contractuels GRETA,

- la loi n°84-16 du 11 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat

- le décret n°93-412 du 19 mars 1993 relatif aux personnels contractuels du niveau de la catégorie A exerçant en formation continue des adultes

Pour les accompagnants des élèves en situation de handicap,

- le code de l'éducation, notamment les articles L.351-3, L.916-1, L.916-2, L.917-1

- le décret n°2014-724 du 27 juin 2014 relatif aux conditions de recrutement et d'emploi des accompagnants des élèves en situation de handicap

- l'arrêté du 27 juin 2014 relatif à la rémunération des accompagnants des élèves en situation de handicap et modifiant l'arrêté du 6 juin 2003 fixant le montant de la rémunération des assistants d'éducation

Nombre de postes : 1.5 Quotité de travail : 50% Mission confiée : encadrement des élèves

Rémunération : selon réglementation en vigueur Origine du financement : Etat

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	7
Pour :	7
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Perrin

Prénom : Jany

Signé le: 08/07/2016 17:07:01

0721607F
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANNE FRANK
10 ALLÉE DU VAL D'HUISNE
72100 LE MANS
Tel : 0243840530

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Emploi de la dotation horaire globalisée

Numéro de séance : 6

Numéro d'enregistrement : 30


Année scolaire : 2015-2016

Nombre de membres du CA : 21

Quorum : 11

Date de réunion de la séance initiale : 04/07/2016

Nombre de présents à la séance initiale : 9

 Quorum non atteint

Nombre de présents : 7

Le conseil d'administration

Convoqué le : 04/07/2016

Réuni le : 07/07/2016

Sous la présidence de : Jany Perrin

Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25

Vu

- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R421-2, R.421-9, R421-20, R.421-41, R.421-55

- l'avis de la commission permanente du 04/07/2016

Sur la :

1e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide (voir le libellé de la délibération) ;

2e proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration décide, suite au refus de la première proposition du chef d'établissement présentée lors du conseil d'administration précédent (voir le libellé de la délibération) ;

Pièce(s) jointe(s)

Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le C.A adopte la proposition du Chef d'établissement : dotation 186 heures, 182 heures pour les disciplines selon le tableau présenté, 4 heures à transformer en HSE.

Résultats du vote

Suffrages exprimés : 7

Pour : 7

Contre : 0

Abstentions : 0

Blancs : 0

Nuls : 0

Dém'Act

Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Perrin

Prénom : Jany

Signé le: 08/07/2016 17:06:53

0721607F
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANNE FRANK
10 ALLÉE DU VAL D'HUISNE
72100 LE MANS
Tel : 0243840530

ACTE TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Financement des voyages scolaires

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 29
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Date de réunion de la séance initiale : 04/07/2016
Nombre de présents à la séance initiale : 9
⚠ Quorum non atteint
Nombre de présents : 7

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/07/2016
Réuni le : 07/07/2016
Sous la présidence de : Jany Perrin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, L.421-14, R.421-20, R.421-54
Sur le rapport du chef d'établissement, le conseil d'administration donne son accord sur la programmation et les modalités de financement du voyage scolaire à Tépacap , dont le descriptif et le budget prévisionnels sont joints en annexe.
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Nombre: 1

Libellé de la délibération :
Le C.A donne son accord sur la programmation et les modalités financières de 2 séjours d'intégration à Tépacap en septembre 2016

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	6
Pour :	6
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

0721607F
ACADEMIE DE NANTES
COLLEGE ANNE FRANK
10 ALLÉE DU VAL D'HUISNE
72100 LE MANS
Tel : 0243840530

ACTE NON TRANSMISSIBLE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Objet : Durée d'amortissement

Numéro de séance : 6
Numéro d'enregistrement : 28
Année scolaire : 2015-2016
Nombre de membres du CA : 21
Quorum : 11
Date de réunion de la séance initiale : 04/07/2016
Nombre de présents à la séance initiale : 9
 Quorum non atteint
Nombre de présents : 7

Le conseil d'administration
Convoqué le : 04/07/2016
Réuni le : 07/07/2016
Sous la présidence de : Jany Perrin
Conformément aux dispositions du code de l'éducation, article R.421-25
Vu
- le code de l'éducation, notamment les articles L.421-4, R.421-20
-
Sur proposition du chef d'établissement, le conseil d'administration fixe à 5 ans la durée d'amortissement du panneau de basket
Pièce(s) jointe(s)
 Oui Non Nombre: 0

Libellé de la délibération :

Le C.A fixe à 5 ans la durée d'amortissement du panneau de basket à compter du 1/06/2016

Résultats du vote

Suffrages exprimés :	7
Pour :	7
Contre :	0
Abstentions :	0
Blancs :	0
Nuls :	0

Dém'Act
Dématérialisation des actes des EPLE

Le président du conseil d'administration

Nom : Perrin
Prénom : Jany
Signé le: 08/07/2016 17:06:48